

Soutien à Laurent et à l'assemblée des blessé-es !

Le 15 septembre 2016, Laurent, militant SUD Santé - en poste à l'hôpital Albert Chenevier à l'époque -, était mutilé par un jet de grenade. Les 12-13-14 décembre 2022, le CRS qui l'a mutilé passera aux assises de Paris. L'assemblée des blessé-es dénonce la violence de l'Etat, de l'institution et prépare un procès de la police par ceux et celles qui en sont victimes.

L'Union syndicale SUD Solidaires sera présente à leurs côtés, pour les soutenir mais aussi rappeler nos revendications, et notamment, l'interdiction des armes mutilantes dans les manifestations comme dans les quartiers.

Nous reproduisons ci-dessous quelques lignes de présentation écrites par Laurent.

Un crs mutilateur aux assises : faisons le procès de toute la police

Le 15 septembre 2016, en pleine manifestation contre la loi travail, la vie de Laurent, syndiqué à SUD santé Sociaux, change violemment de sens.

Place de la République ce jour-là, le CRS Alexandre Mathieu dégoupille une grenade à main de désencerclement, alors que personne n'est encerclé. En pleine charge vers une foule éparse, il balance sa grenade (qui quoi qu'on en dise, est bien une arme de guerre) comme on lancerait une simple balle de tennis. Dans le visage de Laurent.

L'un des dix-huit plot de 10 grammes de plastique projetés à 472 km/h explose littéralement son globe oculaire, lui arrachant définitivement la vue d'un œil.

Les 12, 13 et 14 décembre 2022, le flic Mathieu sera jugé devant la cour d'assises de Paris (Palais de justice, métro Cité).

Défendu par l'avocat Liénard, expert en boniments et en indécence, le flic Mathieu a déjà commencé à déployer sa ligne de défense, en adressant un « mot d'excuse » dicté par son conseil.

On connaît la stratégie du baveux : présenter son client comme un pauvre bougre, mal éduqué, mal formé (et un petit peu simplet), envoyé au casse-pipe par sa hiérarchie, dépassé et effrayé par une horde sauvage imaginaire. Il disculpera son client en accusant les donneurs d'ordre sans jamais les nommer, sachant pertinemment qu'ils ne seront jamais inquiétés par une juridiction pénale, et jamais désignés nommément par les juridictions administratives.

Flic sauvé, État disculpé, et le tour sera joué !

Nous ne sommes pas dupes, et nous n'attendons rien du spectacle judiciaire,


si ce n'est la mise en lumière de la violence hégémonique de l'État et sa dénonciation aux yeux de toutes : cet autre procès, qui se tiendra en marge du procès, devrait être celui de la police.

En décembre 2016, tout juste deux mois après la mutilation de Laurent, la mobilisation de l'Assemblée des Blessé-es avait mené à la condamnation à Bobigny des trois policiers qui avaient mutilé au Flashball à Montreuil le 8 juillet 2009.

En décembre 2022, soit six ans plus tard, l'Assemblée des Blessé-es mobilisera autour du procès du policier mutilateur Mathieu, signant par là peut-être le dernier acte de ses huit années d'existence, de résistance, et d'accompagnement aux victimes.

Si c'est la deuxième fois qu'un policier comparait aux assises en métropole pour avoir mutilé quelqu'un, ce n'est pas ce procès-là qui nous intéresse le plus, mais celui que nous organiserons hors-les-murs : le procès populaire des institutions.

Notre tribunal sera le jugement de la violence de l'État, par ses victimes. Il prendra place aussi pour tous-tes les sans-procès, proches et familles de victimes tuées, mutilées ou blessées par la police, dont le nombre augmente sous nos yeux de manière exponentielle : déjà 12 exécutions par balles en 2022.



**Vous pouvez
nous blesser,
vous ne nous
arrêterez jamais.**